

## **REGLEMENT COUPE DE LA MONTAGNE**

### **1) - PARTICIPANTS**

Seuls seront classés dans cette coupe, les licenciés FSGT, et seulement sur les courses postérieures à la date de délivrance de leur licence.

### **2) - CALENDRIER DE LA COUPE DE LA MONTAGNE**

Les courses comptant pour cette coupe sont repérées sur le calendrier du Super Challenge dans la colonne Montagne, les points attribués au 1er homme et à la première féminine allant de 130 à 160 suivant la difficulté de la course

### **3) - DECOMPTE DES POINTS**

Les points des autres participants seront attribués en fonction des écarts de temps enregistrés à l'arrivée, retranchés aux points attribués au premier homme et à la première femme suivant le barème précisé dans la colonne Montagne.

### **4) - CLASSEMENTS**

Le classement individuel prendra en compte les 5 meilleurs performances de chaque coureur sans aucun bonus quelconque. Toutefois seuls les 2 meilleurs scores à 160 seront conservés et obligatoirement une à 130.

Les classements par clubs se feront par l'ajout des points des 4 meilleurs hommes et des 2 meilleures femmes au classement individuel.

### **5) - RECOMPENSES**

Elles seront attribuées lors de la remise des récompenses du Super Challenge. Les récompenses par clubs seront prédominantes; néanmoins les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes, toutes catégories confondues seront également récompensés.

### **6) - LITIGES**

La commission FSGT est seule compétente pour régler tout litige qui pourrait subvenir dans cette compétition, et adapter les règles en conséquence.